

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 29 septembre 2020 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124376S

Par décision en date du 29 septembre 2020, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé, à l'encontre de la société ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, dont le siège social est situé 21, avenue de Constantine, 38100 Grenoble :

- l'annulation d'un volume de 2 126 550 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 13 470 750 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ;
- une sanction pécuniaire de 71 049 €.